

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 13 MARS 2024 – N° AR-VS05-0000000920

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que Mme Joceline Favre-Bulle, à Versegères, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Route des Moulinettes 2, 3975 Randogne ; parc. 2880
Enseigne	:	Fragrance
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
Horaires	:	08h00 – 24h00
Début de l'activité	:	Dès autorisation communale
Employeur	:	Gesthôtel Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

Expiration du délai : 12.04.2024

Crans-Montana, le 13.03.2024

Le Service des Patentes